

## Section 5. - Chirurgie.

A.R. 23.5.1985 + A.R. 09.11.2015 – E.V. 01.02.2016

### Art. 14.

Sont considérées comme prestations qui requièrent la qualification de médecin spécialiste dans une des **disciplines spécialités** relevant de **la pathologie externe** :

e) les prestations relevant de la spécialité en chirurgie (D) :  
prestations de chirurgie thoracique.

« A.R. 18.09.2008 – E.V. 01.12.2008 »

«	227592	227603	Résection du ganglion sentinelle.....	N 200
	227614	227625	Résection du ganglion sentinelle avec examen peropératoire anatomo-pathologique du ganglion sentinelle.....	N 250
	227636	227640	Résection complète du sein (mastectomie) pour tumeur maligne .....	N 200
	227651	227662	Résection complète du sein (mastectomie) pour tumeur maligne et résection du ganglion sentinelle .....	N 300
	227673	227684	Résection complète du sein (mastectomie) pour tumeur maligne et résection du ganglion sentinelle avec examen anatomo-pathologique peropératoire du ganglion sentinelle .....	N 350
	227695	227706	Résection complète du sein (mastectomie) pour tumeur maligne avec évidement axillaire.....	N 400
	227710	227721	Résection complète du sein (mastectomie) pour tumeur maligne et résection du ganglion sentinelle qui en cas d'envahissement tumoral démontré à l'examen anatomo-pathologique peropératoire est suivi d'un évidement ganglionnaire de l'aisselle.....	N 500
	227732	227743	Résection complète, conservatrice du sein, d'une tumeur maligne démontrée, avec résection d'une marge de sécurité macroscopiquement suffisante .....	N 100
	227754	227765	Résection complète, conservatrice du sein, d'une tumeur maligne démontrée, non-palpable, avec résection d'une marge de sécurité macroscopiquement suffisante, après procédure de localisation.....	N 150
	227776	227780	Résection complète, conservatrice du sein, d'une tumeur maligne démontrée, avec résection d'une marge de sécurité macroscopiquement suffisante et résection du ganglion sentinelle ...	N 400
	227791	227802	Résection complète, conservatrice du sein, d'une tumeur maligne démontrée, avec résection d'une marge de sécurité macroscopiquement suffisante et résection du ganglion sentinelle avec examen anatomo-pathologique peropératoire du ganglion sentinelle.....	N 450

Art. 14 e)- 2 -

227813	227824	Résection complète, conservatrice du sein, d'une tumeur maligne démontrée, avec résection d'une marge de sécurité macroscopiquement suffisante et résection du ganglion sentinelle qui en cas d'envahissement tumoral démontré à l'examen anatomopathologique peropératoire est suivi d'un évidement ganglionnaire de l'aisselle .....	N 600	
227835	227846	Résection complète, conservatrice du sein, d'une tumeur maligne démontrée, avec résection d'une marge de sécurité macroscopiquement suffisante, et un évidement ganglionnaire de l'aisselle .....	N 450	
227850	227861	Résection complète d'une lésion bénigne du sein .....	N 100	
227872	227883	Résection complète d'une lésion bénigne du sein non palpable ou à titre diagnostique, après procédure de localisation.....	N 150	
227894	227905	Résection complète du sein (mastectomie) sans tumeur maligne démontrée.....	N 200	
<i>"Modifié par A.R. 18.09.2008 – E.V. 01.12.2008</i>				
2505	226936	226940	Evidement ganglionnaire de l'aisselle dans le cadre du traitement d'une tumeur maligne du sein, démontrée.....	N 300
<i>"A.R.31.01.2010 – E.V. 01.04.2010 »</i>				
«	226914	226925	Evidement ganglionnaire de l'aisselle dans le cadre du traitement d'une tumeur maligne démontrée, à l'exception d'une tumeur du sein .....	N 300 »
<i>"A.R. 22.7.1988" + A.R. 18.09.2008 + Abrogée par A.R. 11.06.2011 – E.V. 01.01.2011</i>				
<del>"227511</del>	<del>227522</del>	<del>Supplément aux prestations 227636-227640, 227651-227662, 227673-227684, 227695-227706, 227710-227721, 227732-227743, 227754-227765, 227776-227780, 227791-227802, 227813-227824, 227835-227846, 227850-227861, 227872-227883 ou 227894-227905 pour mise en place d'une prothèse interne au cours de la même séance opératoire .....</del>	<del>N 200 "</del>	
2507	227091	227102	Biopsie incisionnelle de la glande mammaire.....	N 50
<i>"Modifié par A.R. 18.09.2008 – E.V. 01.12.2008</i>				
2509	227113	227124	Résection sub-aréolaire de tissu mammaire chez l'homme .....	N 150
<i>"A.R. 14.11.1984"</i>				
"2510	227135	227146	Hernie ou éventration diaphragmatique ou hiatale par voie thoracique ou thoraco-abdominale .....	N 500 "
2511	227150	227161	Thoracoplastie avec ou sans apicolyse, temps unique ou principal .....	N 350
2512	227172	227183	Thoracoplastie, temps complémentaire.....	N 250
2515	227194	227205	Pleuro-pneumectomie, pleuro-lobectomie ou costo-pleuro-pneumectomie pour pleurésie chronique .....	N 800
<i>"A.R. 06.03.2007 (M.B. 20.03.07) - en vigueur : 01.05.2007</i>				
2516	227216	227220	Exérèse totale élargie ou partielle du poumon avec évidement ganglionnaire pour affection oncologique .....	N 1000

Art. 14 e)- 3 -

2518	227253	227264	Exérèse totale ou partielle d'un poumon .....	N 650
			<i>"A.R. 27.03.2003 + A.R. 27.03.2003 + A.R. 22.04.2003 "</i>	
«	227570	227581	Chirurgie de réduction du volume pulmonaire uni ou bilatérale, non compris le matériel de viscérosynthèse.....	N 650 "
			<i>"A.R. 06.03.2007 (M.B. 20.03.07) - en vigueur : 01.05.2007</i>	
2519	227275	227286	Résection d'une bronche souche ou de la trachée avec anastomose (broncho-bronchique ou trachéo-bronchique) par thoracotomie .....	N 1300
2520	227290	227301	Grefte bronchique ou trachéale .....	N 800
2521	227312	227323	Bronchotomie pour corps étrangers ou suture de plaies bronchiques .	N 650
2522	227334	227345	Exérèse de la plèvre pour infection chronique ou tumeur, avec ou sans thoracoplastie, en un temps unique.....	N 650
2523	227356	227360	Thoracotomie pour plaie ouverte du thorax ou pour volet costal mobile .....	N 600
2524	227371	227382	Thoracotomie avec tentative d'exérèse .....	N 400
2525	227393	227404	Thoracotomie pour suture pulmonaire ou thoracotomie pour pneumothorax spontané et récidivant .....	N 400
2526	227415	227426	Décollement pulmonaire chirurgical avec affaissement du sommet, apicolyse, pneumothorax extrapleurale, pneumolyse intra-pleurale à ciel ouvert.....	N 350
			<i>"A.R. 06.03.2007 + A.R. 09.01.2014 (M.B. 05.02.2014) E.V. 01.04.2014</i>	
2527	227430	227441	Thoracotomie <b>ou thoracoscopie</b> pour décaillotage.....	N 300
2528	227452	227463	Thoracotomie exploratrice <b>ou thoracoscopie</b> y compris la biopsie pulmonaire ou ganglionnaire.....	<del>N 440</del> <b>N 400</b>
			<i>"A.R. 06.03.2007 (M.B. 20.03.07) - en vigueur : 01.05.2007</i>	
2514	227474	227485	Pneumotomie ou cavernostomie, quelle que soit la technique.....	N 200
			<i>A.R. 11.05.2025 – E.V. 01.07.2025</i>	
<del>2530</del>	<del>227496</del>	<del>227500</del>	<del>Pleurotomie (un ou plusieurs drains).....</del>	<del>N 100</del>
			<i>"A.R. 06.03.2007 + A.R. 08.12.2010 (M.B. 01.02.2011) - en vigueur : 01.04.2011</i>	
2535	228012	228023	Oesophagectomie ou gastro-œsophagectomie thoracique ou thoraco-abdominale, en un temps <b>avec reconstitution de la continuité</b> .....	<del>N 800</del> <b>N 1100</b>
			<i>"A.R. 08.12.2010 (M.B. 01.02.2011) - en vigueur : 01.04.2011</i>	
«	228233	228244	Oesophagectomie ou gastro-oesophagectomie thoracique ou thoraco-abdominale, en un temps avec reconstitution de la continuité et évidemment ganglionnaire étendu .....	N 1300 »
			<i>"A.R. 06.03.2007 (M.B. 20.03.07) - en vigueur : 01.05.2007</i>	
2536	228034	228045	Toutes les interventions sur l'œsophage thoracique ne comportant pas de résection de l'organe.....	N 600
2537	228056	228060	Plastie préthoracique ou rétrosternale de l'œsophage temps unique ou principal .....	N 700



**Art. 14 e)- 5 -**

2538	228071	228082	Plastie préthoracique ou rétrosternale de l'œsophage temps complémentaire.....	N 200	
2539	228093	228104	Intubation à demeure de l'œsophage avec gastrotomie .....	N 300	
2540	228115	228126	Traitement des tumeurs et des infections du médiastin par voie thoracique.....	N 650	
2541	228130	228141	Thoracotomie avec vagotomie ou sympathectomie ou résection du plexus aortique.....	N 400	
2542	228152	228163	Médiastinoscopie .....	N 200	
			<i>"A.R. 06.03.2007 +A.R. 08.12.2010 (M.B. 01.02.2011) - en vigueur : 01.04.2011</i>		
2543	228174	228185	Oesophagectomie subtotale jusqu'au niveau de la crosse aortique, avec reconstitution de la continuité.....	<del>N 1000</del> N 1500	
			<i>"A.R. 08.12.2010 (M.B. 01.02.2011) - en vigueur : 01.04.2011</i>		
«	228255	228266	Oesophagectomie subtotale jusqu'au niveau de la crosse aortique, avec reconstitution de la continuité et évidemment ganglionnaire étendu .....	N 1700 »	
			<i>"A.R. 10.7.1996"</i>		
"2551	229014	229025	Opération sur le cœur ou les gros vaisseaux intrathoraciques sous circulation extra-corporelle.....	N 1890	
	229596	229600	Opération sur le cœur ou les gros vaisseaux intrathoraciques qui comporte la plastie ou la mise en place d'une valve artificielle, avec circulation extra-corporelle .....	N 2100	"
			<i>"A.R. 10.7.1996 + A.R. 08.12.2000 – Application 01.03.2001"</i>		
	"229611	229622	Revascularisation myocardique effectuée avec un greffon artériel (mammaire, gastroépiploïque ou artère explantée), y compris le ou les éventuel(s) bypass veineux associé(s) .....	N 1890	"
2552	229036	229040	Intervention à cœur ouvert sous hypothermie.....	N 850	
2553	229051	229062	Valvulotomies, commissurotomies instrumentales ou digitales.....	N 750	
2554	229073	229084	Traitement chirurgical des plaies du cœur .....	N 700	
			<i>"A.R. 10.7.1996 + A.R. 08.12.2000 + A.R. 26.10.2011 – E.V. 01.01.2012"</i>		
2556	229110	229121	<del>Implantation d'électrodes intramyocardiques par thoracotomie et placement sous-cutané du pace-maker</del> Mise en place d'électrodes dans le myocarde ou dans l'épicarde via thoracotomie ou thoracoscopie .....	<del>N 550</del> N 457	
			➤ La prestation 229110-229121 ne peut pas être cumulée avec les prestations 475856-475860, 475871-475882, 475893-475904 et 589433-589444.		
			➤ Si la prestation 229110-229121 est effectuée dans le même temps opératoire que la prestation 354373-354384, chaque prestation est honorée à 100 %.		
			<i>"A.R. 30.1.1986 + Abrogée A.R. 26.10.2011 – E.V. 01.01.2012"</i>		
"2557	229132	229143	<del>Implantation d'électrodes intracavitaires par voie intra-veineuse et placement sous-cutané du pace-maker .....</del>	<del>N 300</del>	"

**Art. 14 e)- 6 -**

*« A.R. 03.08.2007 – application : 01.10.2007 »*

« 229655 229666 Extraction chirurgicale en raison d'infection ou de dysfonctionnement électrique, d'une électrode intracavitaire adhérente à la paroi vasculaire, chez un patient porteur d'un stimulateur ou défibrillateur cardiaque implanté, à l'aide d'un laser-excimer, avec ou sans remplacement ou repositionnement de l'implant principal..... N 550

➤ Cette prestation est réservée aux centres qui ont obtenu l'agrément d'un programme de soins pathologie cardiaque B3. »

*« A.R. 26.10.2011 – E.V. 01.01.2012 »*

➤ La prestation 229655-229666 ne peut pas être cumulée avec la prestation 354373-354384

*"A.R. 30.1.1986 + Abrogée A.R. 26.10.2011 – E.V. 01.01.2012"*

~~« 2559 229176 229180 Remplacement d'un pace-maker sous-cutané ou d'une électrode intracavitaire permanente ..... N 200~~

*"A.R. 30.1.1986"*

2560 229191 229202 Thoracotomie avec massage direct du cœur ..... N 375

2561 229213 229224 Péricardectomie ..... N 800

2562 229235 229246 Kyste du péricarde ..... N 650

2563 229250 229261 Péricardotomie ..... N 250

2564 229272 229283 Résection aortique sous protection d'un by-pass temporaire par prothèse (aorte ascendante et crosse de l'aorte)..... N 1600

2565 229294 229305 Coarctation de l'aorte ..... N 850

2566 229316 229320 Résection de l'aorte descendante..... N 850

2567 229331 229342 Interventions aortiques sans interruption de la continuité de l'aorte ..... N 750

2568 229353 229364 Canal artériel : section, suture ..... N 750

2569 229375 229386 Canal artériel : ligature ..... N 625

2570 229390 229401 Opération de type Blalock-Tausig ou Potts, pour maladie bleue ..... N 750

2571 229412 229423 Opération de Blalock-Hanlon ..... N 750

2572 229434 229445 Banding de l'artère pulmonaire ..... N 750

*"A.R. 30.1.1986" + "A.R. 9.10.1998"*

"229515 229526 Opération sur le cœur ou les gros vaisseaux intrathoraciques qui comporte le placement de plus d'une valve artificielle ou d'une homogreffe valvulaire, ou d'une valve artificielle associée à une revascularisation myocardique, avec circulation extracorporelle ..... N 2700 "

Art. 14 e)- 7 -

"A.R. 30.1.1986"

"229530 229541 Opération sur le cœur et les gros vaisseaux intrathoraciques, sous hypothermie jusqu'à une température corporelle de 20° C, avec ou sans arrêt circulatoire..... N 3000

229552 229563 Intervention sur le cœur ou les gros vaisseaux intrathoraciques, avec circulation extra-corporelle, pendant les deux premières années de la vie ..... N 3000 "

« A.R. 17.12.2009 – E.V. 01.03.2010 »

« 229670 229681 Placement, démarrage fonctionnel et retrait d'un système d'oxygénation extracorporelle sur membrane (ECMO), en ce compris les réinterventions éventuelles, en vue d'une ventilation et d'une assistance circulatoire de longue durée quelle que soit la voie d'accès au cours des deux premières années de vie ..... N 1200

« A.R. 17.12.2009 + A.R. 31.05.2016 – E.V. 01.07.2016 »

« 229692 229703 Placement, démarrage fonctionnel et retrait d'un système d'oxygénation extracorporelle sur membrane (ECMO), en ce compris les réinterventions éventuelles, ~~en vue d'une ventilation et d'une assistance circulatoire de longue durée quelle que soit la voie d'accès~~ en vue d'une assistance ventilatoire et circulatoire de longue durée, avec voie d'accès artério-veineuse combinée..... ~~N 4000~~ N 650

229714 229725 Placement, démarrage fonctionnel et retrait d'un système d'oxygénation extracorporelle sur membrane (ECMO), en ce compris les réinterventions éventuelles, en vue d'une assistance ventilatoire de longue durée, avec voie d'accès veineuse exclusivement..... N 200

- Les prestations 229670-229681 et 229692-229703 sont également honorées si elles sont dispensées par un médecin spécialiste en anesthésie-réanimation ou un médecin spécialiste en pédiatrie.
- La prestation 229714-229725 est également honorée si elle est dispensée par un médecin spécialiste en anesthésie-réanimation, un médecin spécialiste en pédiatrie ou un médecin spécialiste porteur du titre professionnel particulier en soins intensifs.
- Seule une des prestations 229670-229681, 229692-229703 ou 229714-229725 peut être portée en compte une seule fois durant une même période d'hospitalisation. »

"A.R. 10.7.1990 + A.R. 08.12.2000 – Application 01.03.2001"

"229574 229585 Revascularisation myocardique par anastomose à l'aide de l'artère mammaire interne, utilisant les deux artères mammaires ou l'implantation d'une artère mammaire sous forme de pontages séquentiels ..... N 2250 "

"A.R. 26.03.2003 – en vigueur : 01.04.2003"

"229633 229644 Revascularisation myocardique à cœur battant effectuée avec un greffon artériel (mammaire, gastroépiploïque ou artère explantée), y compris le ou les éventuel(s) bypass veineux associé(s) ..... N 1890 "

"A.R. 7.6.1995"

"Prestations chirurgicales par voie thoracoscopique.

227533 227544 Suture pulmonaire ou traitement de pneumothorax spontané et récidivant ..... N 400

228196 228200 Vagotomie ou sympathectomie ou résection du plexus aortique ..... N 400

**Art. 14 e)- 8 -**

229471      229482      Péricardotomie .....      N 250

Les prestations thoracoscopiques diagnostiques et thérapeutiques ne sont pas cumulables entre elles. Les prestations thoracoscopiques thérapeutiques ne sont pas cumulables avec les prestations par thoracotomie dans le même champ opératoire lors d'une même séance."